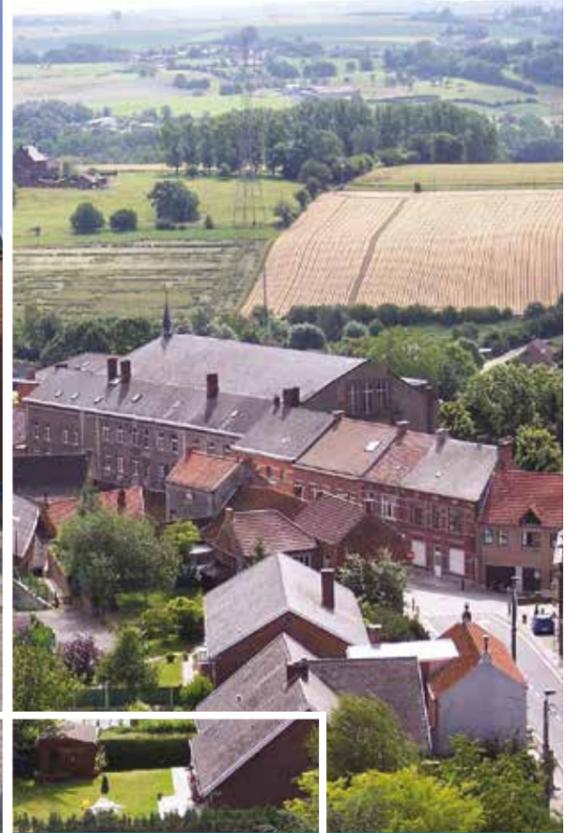


# Nos 3 villages

ITTRE, HAUT-ITTRE & VIRGINAL

Bulletin d'Informations Communales / Mars 2019



n°163

sommaire



RURALITÉ 2



CPAS 5



NMLK 6-7

## EDITO

**Un début de mandat très difficile. C'est le moins que l'on puisse dire.**

Vous le savez tous, une grève importante est actuellement en cours à NLMK dont la totalité de l'usine se trouve sur notre territoire.

La perte de la moitié des emplois (290 personnes sur les 576) et la diminution de 20 à 30 % du salaire des personnes restantes sont inscrites dans le plan industriel.

C'est un plan industriel très dur dont l'objectif est d'assurer la pérennité dans les 3 ans. Ce plan amenant une réaction très dure de la part du personnel concerné.

A notre niveau, avec mon homologue de Tubize, Michel Januth, nous avons reçu à plusieurs reprises, la direction et les syndicats, nous avons joué notre rôle de conciliateur. Nous avons pu garder de bons contacts avec les 2 parties et c'est ainsi qu'à l'initiative de votre bourgmestre, nous avons tenus une réunion avec le Ministre Jeholet ce mercredi avec toutes les parties concernées au Centre Sportif de Virginal aboutissant à un accord.

Nous avons, le Bourgmestre de Tubize et moi-même, aussi notre rôle de maintien de l'ordre

public. Sur ce point sur l'espace public tout s'est bien déroulé.

Or, si nous avons peu à dire à l'intérieur de l'usine, des gardes privés sont présents, nous ne pouvons que déplorer le dérapage survenu avec les véhicules incendiés au sein de l'industrie. Même s'il s'agit de vieux véhicules non immatriculés et servant pour les déplacements à l'intérieur de l'usine, cela ne sert ni les intérêts du personnel, ni ceux de l'entreprise. Des devoirs judiciaires sont d'ailleurs en cours.

Il y a aussi un impact important sur les finances communales, je vous invite à lire au sein de ce bulletin communal, la présentation de NLMK, du conflit actuellement en cours et les incidences sur nos finances.

Une autre incertitude pesait sur les Papeteries de Virginal, dû au manque de liquidité de l'actionnaire principal. La presse s'en est faite largement l'écho mais quand vous lirez ces lignes, les craintes se seront dissipées et nous ne pouvons que remercier la Sogepa et plus particulièrement Mr Vincent Vandrepol qui s'est décarcassé pour

trouver une solution sans doute parce qu'il voit tous les jours, la motivation du personnel de la Papeterie pour pérenniser leur entreprise.

Enfin, une autre bonne nouvelle, après deux ans et demi de promesses, le Théâtre de La Valette vient de recevoir de la Ministre de la Culture 100.000€ annuels pour 2019 et 2020. Merci à tous ceux qui ont soutenu le théâtre, vos pétitions et votre mobilisation n'auront pas été inutiles.

Cette bonne nouvelle paraît un peu puérile comparativement aux drames sociaux et économiques que nous vivons actuellement, mais à chaque problème nous devons voir une opportunité.

Cela permet ainsi de renforcer très vite la cohésion au sein de ce nouveau collège, d'avoir une analyse pragmatique de la situation et surtout de tout mettre en œuvre pour préparer l'avenir et ne plus tergiverser comme on l'a fait pendant des années.

> Pour le Collège  
Christian FAYT, Bourgmestre


**PCDN**

Réunion plénière du PCDN innovante et très conviviale ce mardi 26 février pour relancer les projets de sensibilisation à la biodiversité.

Vous retrouverez les actions proposées par les partenaires dans le prochain bulletin communal.

> **Jacques Wautier,**  
**Échevin de la Ruralité**


**JOURNÉES WALLONNES DE L'EAU 2019**

Les journées  
Wallonnes  
de l'eau

Dans le cadre des journées wallonnes de l'eau, le contrat de rivière Senne et le service environnement d'Ittre organiseront une visite guidée du fonctionnement de l'écluse 5F (intérieur et extérieur).

**Quand ? le samedi 23 mars de 10h à 17h** (durée de la visite : 30 min.) - RDV à la rue du Halage, écluse 5F à Ittre.

Renseignements : Service environnement – 067/79 43 49 – mj.arias@ittre.be

Réservation bienvenue.

> **Jacques Wautier,**  
**Échevin de la Ruralité**


**LE PCDN D'ITTRE PARTICIPE ACTIVEMENT AU PRINTEMPS SANS PESTICIDES**

Le printemps sans pesticides se déroulera cette année du 20 mars au 20 juin 2019. Le but est de donner au public le maximum d'information sur les alternatives saines aux pesticides. Toute une série d'activités sont réalisées dans toute la Wallonie <https://printempsanspesticides.be/>

A cette occasion, notre commune a décidé de mettre gratuitement un broyeur de branchages à la disposition de la population. Le broyat pouvant servir de couvre-sol pour empêcher les mauvaises herbes de pousser.

**ATTENTION :**

- Les branches et branchages devront se trouver à un endroit accessible au tracteur et au personnel, le plus près possible de la voie publique. (le tracteur ne pénétrera pas dans l'espace privé)
- Le broyeur est réservé à une UTILISATION DOMESTIQUE et la quantité de broyat est strictement limitée à 2m<sup>3</sup> par domicile et reste déposé chez l'habitant.

Les inscriptions se font **uniquement par téléphone** du lundi au jeudi au 067/ 64 85 10 de 9h à 11h à partir du 25 mars jusqu'au 4 avril 2019.

> **Jacques Wautier, Échevin de la Ruralité**


**COMMUNIQUE DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE  
GUICHET D'INFORMATIONS SCOLYTES**

La chaleur et la sécheresse de l'été dernier ont favorisé la propagation des scolytes dans les forêts wallonnes. Aujourd'hui, **400.000 m<sup>3</sup> d'épicéas dont 60% en forêt privée sont concernés par cet insecte** particulièrement agressif. Ce volume représente 15% de la récolte moyenne des épicéas. Pour juguler l'épidémie, réduire l'impact négatif en matière de biodiversité et les conséquences économiques, il est indispensable d'évacuer les arbres atteints avant le retour du printemps.

La gestion de vos forêts est assurée par le Département de la Nature et des Forêts qui a d'ores et déjà engagé les mesures de gestion nécessaires (repérage et exploitation des arbres atteints). Cependant, 60 % des épicéas appartiennent à des propriétaires privés. Ils sont plusieurs dizaines de milliers répartis dans toute la Wallonie. Bon nombre d'entre eux ne sont pas au courant de la crise ou s'interrogent sur la façon d'agir.

**Un Guichet d'Informations Scolytes a été mis en place. Il est joignable via un n° d'appel téléphonique (084/ 46.03.55), une adresse électronique (scolytes@oewb.be) ainsi qu'une page internet (W/vw.scolytes.be).** Cet outil a pour mission de conseiller et d'orienter les propriétaires privés vers les professionnels qui pourront répondre à leurs besoins.

> **Jacques Wautier, Échevin de l'Agriculture**


**TRAVAUX**

Le service des espaces verts ont pu bénéficier d'une journée de formation consacrée au fleurissement de l'espace public. Une formation dispensée par Mme Mélanie Appeldoorn architecte-paysagiste chez Ecawal.

Nous avons pu y apprendre à créer, entretenir et renouveler des parterres fleuris en fonction de l'espace et de l'utilisation du lieu. Créer des plans de plantation en tenant compte de nombreux critères liés au fleurissement durable.

Une formation rythmée par des temps de réflexion collective, des moments d'échanges, des récapitulatifs théoriques, des travaux pratiques et la présentation de nombreux exemples concrets.

> **Jacques Wautier,**  
**Echevin des Travaux**





## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### APPEL A CANDIDATURE POUR LE RENOUELEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ

Le Collège communal annonce le renouvellement intégral de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité en exécution des articles D.I.7 à D.I.10 du Code du Développement Territorial.

Le conseil communal choisit les membres de la commission en respectant :

- une représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité ;
- une répartition géographique équilibrée ;
- une répartition équilibrée des tranches d'âge de la population communale ;
- une répartition équilibrée hommes- femmes.

Le présent avis fait appel aux candidatures à la fonction de président et des membres de la commission.

L'acte de candidature contient :

- les nom, prénom, âge, sexe, profession et domicile du candidat ; Le candidat est domicilié dans la commune ou le siège social de l'association que le candidat représente est situé dans la commune.
- parmi les intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques ou de mobilité, celui ou ceux qu'il souhaite représenter, soit à titre individuel soit à titre de représentant d'une association ainsi que ses motivations au regard de ceux-ci ;
- lorsque le candidat représente une association, le mandat attribué par l'association à son représentant.

Sous peine d'irrecevabilité, les actes de candidatures sont adressés **au collège communal** dans les délais suivants : **du 20 février au 19 avril 2019 inclus**.

- soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) : Service urbanisme – rue de la Planchette 2 à 1460 Illettre ;
- soit par courrier électronique : [urbanisme@ittre.be](mailto:urbanisme@ittre.be) ;
- soit déposé contre récépissé auprès des services de l'administration communale : Services urbanisme/Affaires générales.

Toute demande de renseignement est adressée : au service urbanisme Mme Adeline Bingen – rue de la Planchette 2 à 1460 Illettre ou à l'adresse électronique : [urbanisme@ittre.be](mailto:urbanisme@ittre.be) ou par téléphone au 067/79.43.44

**Un formulaire de candidature est disponible sur le site [www.ittre.be](http://www.ittre.be) ou au service urbanisme dans les heures d'ouvertures du service (du mardi au vendredi de 9 à 12h) ou sur demande écrite à l'adresse postale de la commune précitée ou par mail adressé à [urbanisme@ittre.be](mailto:urbanisme@ittre.be)**

**> Par le Collège, C. Spaute, Directrice générale et C. Fayt, Bourgmestre**



## URBANISME



Avant tout démarche de vente, d'achat et de rénovation, n'oubliez pas de consulter le service de l'urbanisme de votre commune.

### RENSEIGNEMENTS :

Service urbanisme – Mme Adeline BINGEN  
Rue de la Planchette,2  
1460 Illettre  
067/79 43 44  
067/64.70.44  
[urbanisme@ittre.be](mailto:urbanisme@ittre.be)

Ouvert du mardi au vendredi de 09:00 à 12:00.  
Permanence les 1er et 3ème samedis du mois de 9h à 11h.  
Permanence le deuxième mercredi du mois de 16h à 19h.

**> Pascal Henry**  
**Echevin de l'Urbanisme**



## FORMATION AU COMPOSTAGE

Après une formation de six mois par le Comité Jean Pain, et grâce à une subvention du spw, nous avons désormais 5 guides composteurs, prêts à nous diffuser leurs connaissances et leur savoir pratique du compostage.

- Comment éviter les mauvaises odeurs, en faisant des mélanges adéquats de matières vertes et brunes.
- Comment nourrir les microorganismes qui décomposent en leur fournissant air, eau et matière organique (tontes de pelouse en saison et épluchures restes de cuisine toute l'année, ...)

Et bien d'autres recettes. En finale comment en consacrant 1 quart d'heure par jour au compost, éviter 30 à 40 % de déchets dans la poubelle ménagère et rendre à la terre ce qu'elle nous donne.

**> Fabienne Mollaert,**  
**Echevine de l'Environnement**



Les guides composteurs et leur formateur au travail



Remise des diplômes par le formateur



## CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS

L'Administration communale d'Illettre participe à nouveau à la campagne de stérilisation des chats errants de la Région Wallonne, en vue de stabiliser la population féline sauvage de la commune.

Une convention a été signée avec l'asbl « Les amis des Animaux » à Feluy, qui a répondu à l'appel à projet et qui propose les services suivants :

- La stérilisation ou la castration d'un chat en bonne santé pouvant être remis dans son lieu de capture ; ceux-ci seront munis d'une entaille à l'oreille ET d'une puce électronique « anonyme » (= enregistrement au nom de l'association). Si un chat est malade et peut être soigné, il sera conservé le temps des soins et remis ensuite sur son lieu de capture.
- Ou l'euthanasie d'un animal gravement malade, ne pouvant être soigné et remis sur son lieu de capture, ainsi que les frais d'incinération.
- Des cages-trappes sont mises à la disposition des demandeurs ; elles sont à retirer au siège de l'association ou à un endroit désigné de commun accord. Une caution de 20 €/cage sera demandée et restituée si la cage est remise propre et en bon état.
- Le transport des animaux auprès du vétérinaire, pour le cas où les demandeurs ne peuvent l'assurer.

Cette campagne concerne uniquement la prise en charge des chats errants (le vétérinaire vérifiera le statut errant de l'animal afin d'écarter les abus) et aura lieu jusqu'au 31 mai 2019.

Si vous êtes confrontés à la prolifération des chats errants à proximité de votre habitation ou si vous connaissez des endroits de la commune concernés par ce problème, veuillez prendre contact avec :

**LES AMIS DES ANIMAUX a.s.b.l.** - Tienne à Coulons 12 - 7181 FELUY

Pour tous renseignements : 064/55.58.98  
(les lundis, mercredis, jeudis et samedis, de 11 à 14 h, les mardis et vendredis de 13 h à 14 h 30, du lundi au vendredi, de 16 h à 18 h).

**> Lindsay Gorez,**  
**Echevine du Bien-être animal**





## ET SI ON COMMENÇAIT À DIMINUER NOS DÉCHETS

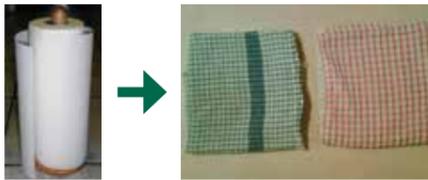
1. Remplaçons les plastiques par... **des sacs en tissu**



2. Les bouteilles d'eau par... **une gourde**



3. Les essuis tout par... **des tissus**



Des gestes simples pour préserver notre planète, notre conseil communal a voté une motion pour la diminution de l'utilisation du plastique à usage unique dans l'administration et les locaux communaux. Vous nous suivez ????

> **Fabienne Mollaert,**  
Echevine de l'Environnement



## ENERGIE – BIEN S'ÉCLAIRER

L'éclairage représente 8 % de la consommation électrique des ménages wallons.\*



Quelques conseils

- J'éteins la lumière chaque fois que je quitte une pièce. On entend parfois dire que « cela consomme plus d'éteindre et puis de rallumer un tube néon que de le laisser allumé ». Ce n'est pas exact. Plus on coupe, moins on consomme. Mais il est vrai qu'un tube s'use plus rapidement s'il est fréquemment allumé et éteint. On conseille donc de ne le couper que pour des périodes dépassant les 10 minutes.
- La décoration intérieure peut favoriser l'éclairage de l'habitat. Des intérieurs foncés nous amènent à doubler, voire tripler la puissance d'éclairage. Dans les lieux de séjour, il est donc préférable de choisir des couleurs claires pour les murs et les plafonds !
- Je nettoie régulièrement les lampes, abat-jour et rideaux translucides afin d'améliorer leur rendement lumineux. Les abat-jours foncés peuvent absorber jusqu'à 75 % de la lumière. Je préfère donc des abat-jours clairs.
- En ce qui concerne les éclairages extérieurs, je veille à les lier à un détecteur de mouvement, une horloge, voire une sonde crépusculaire.

« Passer d'un spot halogène de 55W à un spot économique de 11W, c'est économiser 80% d'électricité et multiplier la durée de vie par 4. »

\* Source : bilan énergétique de la Wallonie 2010 - secteur domestique et équivalents, septembre 2012.

> **Fabienne Mollaert,**  
Echevine de l'Energie



## APPEL PUBLIC

### PARTICIPER À LA VIE COMMUNALE EN REJOIGNANT LES CONSEILS CONSULTATIFS

Notre commune est dotée de 9 conseils consultatifs, composés de personnes chargées par le conseil communal de rendre un avis sur une ou plusieurs questions dans les matières suivantes :

1. les Aînés ;
2. la Jeunesse et les Sports ;
3. la Mobilité ;
4. les Affaires sociales et assuétudes ;
5. l'Environnement et l'Énergie ;
6. l'Économie, l'Économie durable, l'Emploi et les PME ;
7. les personnes à Mobilité réduite ;
8. la Solidarité internationale ;
9. le Bien-être animal.

Ces différents conseils sont des lieux d'échanges, d'informations, de consultations, de sensibilisations et de propositions : ils sont composés de personnes issues des composantes politiques de la commune et de représentants civils, donc d'habitants intéressés par la participation, le déroulement d'activités qui leur tiennent à cœur dans la vie de notre village.

Nous lançons donc un appel aux citoyen(ne)s de notre commune, désireux de participer aux travaux et réflexions menés par ces conseils consultatifs à l'lttre.

#### VOUS SOUHAITEZ DEVENIR MEMBRE D'UN CONSEIL CONSULTATIF ?

Nous vous invitons à transmettre votre candidature par écrit au service des Affaires générales, **avant le 12 avril 2019**, en indiquant clairement :

- Vos coordonnées ;
- Le/les conseil(s) au(x)quel(s) vous souhaitez participer ;
- Vos motivations pour participer au(x) conseil(s) consultatif(s) choisi(s).

Pour toute question supplémentaire, veuillez vous adresser au service des Affaires générales (067/79 43 21).

Vous remerciant par avance de votre participation,

> **Fabienne Mollaert,**  
Echevine de la Participation



## GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS 2019

### BLOQUEZ VOTRE AGENDA ET INSCRIVEZ-VOUS !

La commune d'lttre participera à la 5e édition du Grand Nettoyage de Printemps qui se déroulera les **29, 30 et 31 mars 2018** partout en Wallonie !

Mobiliser les citoyens pour **donner un coup d'éclat à leur rue, leur quartier, leur village, un parc ou un chemin de promenade** en ramassant les déchets abandonnés : **voilà l'objectif du Grand Nettoyage de Printemps !**

Familles, amis, clubs sportifs, associations locales, mouvements de jeunesse, écoles, entreprises... Plus de **110.000** citoyens ont formé une équipe et participé au Grand Nettoyage de Printemps en mars 2018 dans leur commune.

**Vous souhaitez vous aussi enfiler vos gants pour améliorer votre cadre de vie? Dire adieu aux déchets sauvages qui jonchent nos espaces publics ?** Constituez votre équipe et inscrivez-vous à partir du 1er février via le formulaire en ligne sur [walloniepluspropre.be](http://walloniepluspropre.be) jusqu'au **22 mars 2018** à minuit. Vous recevrez ainsi un kit de nettoyage composé de gants, d'un gilet fluorescent et de sacs poubelles.

Cette action de sensibilisation à la propreté publique a été lancée en 2015 et s'inscrit dans le cadre du Plan wallon déchets-ressources dont le volet propreté publique est mis en œuvre sous le label Wallonie Plus Propre.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS :** [www.walloniepluspropre.be](http://www.walloniepluspropre.be) – Service environnement : 067/79 43 49

> **Fabienne Mollaert,** Echevine de l'Environnement



## TRUCS ET ASTUCES POUR ÉCONOMISER L'ÉNERGIE ET PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

En matière de chauffage vous pouvez :

- Baisser le chauffage et bien fermer les volets ou les rideaux la nuit.
- Éviter de mettre des objets sur le radiateur.
- Aérer en grand, plutôt qu'un petit peu toute la journée.
- Chauffer la maison à 19°-20°.

Savez-vous qu'en diminuant de 1° votre thermostat vous économiserez 8% sur votre facture.

A bon entendre,

> **Fabienne Mollaert,**  
Echevine de l'Energie



## LE FONDS SOCIAL CHAUFFAGE PEUT VOUS AIDER À PAYER VOTRE FACTURE

Le fonds Social Chauffage offre un soutien financier sous forme d'allocation de chauffage à toutes les personnes qui rencontrent des difficultés à payer leurs factures de chauffage et dont les revenus sont limités.

Voici les conditions auxquelles vous devez satisfaire pour prétendre vous aussi à cette allocation de chauffage.

### Vous vous chauffez avec un des types de combustible suivant :

- Gasoil de chauffage
- Pétrole lampant
- Gaz propane en vrac.

### Qui peut bénéficier de cette allocation chauffage :

- Les personnes ayant des revenus limités.
- Les personnes ayant droit à une intervention majorée d'assurance maladie invalidité.
- Les personnes endettées.

**Toutefois, le montant annuel brut imposable des revenus du ménage doit être inférieur à 18.730,66 € majorés de 3.467,55 € par personne à charge.**

Si vous répondez aux critères ci-dessus, vous pouvez prétendre à une allocation chauffage qui peut atteindre 210 € maximum par an.

### Où et quand introduite votre demande ?

Auprès du C.P.A.S. d'Ittre, dans les 60 jours calendrier suivant la livraison du combustible.

### Quels documents devez-vous communiquer ?

- Une copie de la carte d'identité du demandeur
- La facture ou le bon de livraison du combustible
- L'avertissement extrait de rôle le plus récent en matière d'impôts des personnes physiques.

Vous êtes dans les conditions pour bénéficier de l'allocation de chauffage ;

Vous avez des questions ;

Vous ne savez pas si vous êtes dans les conditions ;

Je vous invite à vous rendre aux permanences du CPAS (mardi et jeudi de 9h00 à 11h30) ou à appeler le C.P.A.S. au 067/64.71.67.

> **Françoise PEETERBROECK, Présidente du C.P.A.S.**



## LE C.P.A.S. D'ITTRE PEUT VOUS LIVRER UN REPAS CHAUD À DOMICILE

Tout le monde pourrait avoir besoin, un jour ou l'autre, d'un repas chaud qui soit livré à domicile.

Que vous soyez une personne âgée ou un ménage qui éprouve des difficultés à préparer les repas ou que vous ayez des problèmes pour faire les courses ...

Que vous soyez une personne seule ou un ménage, avec ou sans enfants, et que ce soit un dépannage momentané (convalescence, ...) ...

Ou que vous souhaitiez simplement avoir un repas complet et équilibré servi à domicile ...

Depuis de nombreuses années déjà, le C.P.A.S. d'Ittre vous propose ce service de repas chauds livrés à domicile. Toute personne intéressée peut y faire appel.

Les menus se composent d'un potage, d'un plat principal et d'un dessert.

Les livraisons ont lieu du lundi au vendredi entre 11h00 et 13h00 (sauf les jours fériés).

Il est également possible de commander des plats supplémentaires pour le samedi et le dimanche ; ils vous seront alors livrés le vendredi.

Les repas doivent être réservés une semaine à l'avance en téléphonant au C.P.A.S. ou en remettant votre commande au livreur.

Les prix sont calculés en fonction de vos revenus.

Si vous souhaitez avoir de plus amples informations sur le service des repas chauds livrés à domicile, savoir comment cela fonctionne, je vous invite à prendre contact avec Monsieur Olivier Colot, responsable de ce service.

Il est à votre disposition du lundi au vendredi, de 9h00 à 16h00, au 067/64.71.67.

> **Françoise PEETERBROECK, Présidente du C.P.A.S.**



## EXPRESSION POLITIQUE IC DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DE LA NOUVELLE MAJORITÉ : UNE UTOPIE ?

A l'heure où le village vit une catastrophe humaine, sociale et financière, la nouvelle majorité a présenté au conseil communal son projet pour les 6 années à venir.

Notre Groupe IC est inquiet et veut rester vigilant car beaucoup de ces mesures semblent utopistes, que ce soit d'un point de vue technique, humain et financier.

Une fois de plus, nous souhaitons mettre l'accent sur l'importance d'une vision pour l'avenir de notre commune. Est-elle bien présente dans cette déclaration ?

Dans un futur proche, nous allons être confrontés à de nombreux défis. La majorité en tient-elle compte ? Voici nos principales inquiétudes :

- Actuellement, les crèches engendrent un déficit exorbitant (210 000€ par an). Quelles seront les mesures pour le réduire ?
- La majorité souhaite créer, entre autres, une nouvelle école à Virginal. Quelles sont les pistes de financements envisagées, à l'heure où il est devenu de plus en plus difficile d'obtenir le moindre subside ? Nous voulons une garantie que cette politique de projets ambitieux n'aura aucun impact sur les impôts directs de nos concitoyens.
- En matière de Mobilité : suite au projet de la création de 2500 logements sur le site des

anciennes forges de Clabecq, le trafic de transit va devenir ingérable. Nous demandons au Collège de se positionner à ce sujet.

- La pression immobilière sur notre village est de plus en plus forte. Les projets présents (lotissement rue de Samme à Virginal) et futurs (Grand Closin à Ittre), véritables enjeux pour l'avenir, ne sont pas évoqués dans la déclaration de politique générale. Quelle est sa position à ce sujet ?

IC demande une politique d'urbanisme avec une vision d'avenir à proposer à la population.

Cette déclaration reprend de nombreux projets qui demandent un investissement humain et financier considérable. Nous demandons instamment au Collège de rassurer le citoyen sur sa faisabilité financière.

D'ici là, le groupe IC veut rester vigilant et propose aux Ittrois de suivre avec intérêt le programme de la nouvelle majorité. Notre ambition est de relever ces défis pour l'avenir de notre beau village.

> **Pour Ittre Citoyen, Hélène de Schoutheete, Pascale Carton, Daniel Vankerkove, Axel François, Ferdinand Jolly**



## EXPRESSION POLITIQUE PACTE INTERESSANT MAIS FLOU ET INQUIETANT !

Lors du conseil communal du 22 janvier, la majorité présentait son programme de politique générale pour les 6 années à venir.

Pacte s'est abstenu au moment de voter !

En réunion de préparation à ce conseil communal, nous avons lu les 28 points de ce programme.

Nous en avons discuté entre membres de notre mouvement.

Certains nous intéressent mais la plupart sont flous et quelques-uns inquiétants !

En lisant le compte-rendu complet du conseil communal dans le petit-tram, vous pourrez découvrir ce qui nous inquiète, pourquoi nous trouvons ce programme flou... mais aussi en quoi il nous paraît intéressant.

C'est la vie de la commune qui se décide chaque mois lors du conseil communal.

Les 3 conseillers de Pacte y défendent notre programme : une Participation Alternative Citoyenne pour la Transition Ecologique.

Nous voulons que la transition écologique soit prise en compte dans chacune des décisions prises, dans quelque domaine que ce soit.

Nous souhaitons que les gens de nos villages soient activement associés aux discussions concernant ces décisions.

En devenant membre de Pacte, ce sera le cas.

Histoire de faire en sorte que ce soit l'intéressant qui l'emporte sur le flou et l'inquiétant.

> **Pour Pacte, Hedwige Tavernier, Pol Perniaux, Luc Schoukens**



## QUI EST NLMK ?



**Le groupe NLMK (Novolipetski metallourgitcheski kombinat)** est l'un des principaux fabricants internationaux de produits en acier de haute qualité dotés d'un modèle commercial intégré verticalement. L'extraction minière et la sidérurgie sont concentrées dans des régions économiquement rentables (Russie). Les produits finis sont fabriqués à proximité des principaux clients en Russie, en Amérique du Nord et dans l'UE.

Grâce à leur autosuffisance en matières premières et en énergie, NLMK est l'un des sidérurgistes les plus efficaces et les plus rentables au monde. NLMK propose une gamme de produits diversifiée, assurant ainsi sa position de leader sur les marchés locaux et son efficacité commerciale. En tirant parti de leurs avantages - chaîne de production flexible, gamme de produits équilibrée, système de vente efficace et base de clients étendue - ils sont en mesure de réagir rapidement aux conditions changeantes du marché.

### POSITIONS DE MARCHÉ EN 2017

- 23,1% - Part du marché mondial des dalles
- 24,6% - Part de la production d'acier russe
- 18,1% - Part du marché russe des barres d'armature
- 30,9% - Part du marché russe des CRC (Bobines)
- 20,5% - Part du marché russe des HDG (Tôles galvanisées à chaud)
- 20,9% - Part du marché russe de l'acier prélaqué

Les produits en acier du groupe NLMK sont utilisés dans diverses industries, de la construction à la fabrication de machines, en passant par la fabrication d'équipements de production d'énergie et les éoliennes offshore.

NLMK exploite des installations de production en Russie, en Europe et aux États-Unis. La capacité de production d'acier de la société dépasse 17 millions de tonnes par an.

Il y a environ 15 ans, le groupe NLMK a acquis sa première usine en Europe et est ainsi sorti des limites de la Russie, se tournant vers l'Europe et les États-Unis pour accélérer son développement. Aujourd'hui, NLMK est une société internationale avec des usines et des centres de services dans sept pays et une présence commerciale dans plus de 70 pays. La livraison de brames d'acier vers les sites américains et européens représente 1/3 de la capacité de production de l'aciérie de Novolipetski.

Le groupe NLMK a continué depuis lors son expansion internationale, devenant un leader reconnu dans le monde de l'industrie sidérurgique, en partie grâce à sa stratégie d'intégration verticale et à sa maîtrise de l'ensemble de la chaîne de production, des matières premières aux produits finis à haute valeur ajoutée. Il se distingue également en matière d'efficacité industrielle.

*Dans un contexte mondial de crise de l'acier, cette expansion et les investissements répétés de NLMK dans l'industrie européenne n'auraient pas été possibles sans le soutien d'acteurs locaux comme la SOGEPa qui ont apporté leur support à la restructuration des outils de production et à la sauvegarde de l'emploi des sites de La Louvière, de Clabecq, de Strasbourg et du centre de services de Manage pendant les périodes difficiles. Un travail important a été réalisé sur l'amélioration des coûts de fabrication et sur l'excellence opérationnelle.*

*La SOGEPa a investi 20 millions d'euros début 2015 et sa participation s'élève actuellement à 49% de l'actionariat de NLMK Belgium Holdings. (BEN DE VOS, CEO NLMK INTERNATIONAL)*

Premier producteur européen de produits plats en acier et de tôles épaisses.

Europe: La Louvière, Manage, Strasbourg, Clabecq, DanSteel, Vêrone

Très actif aux USA: Indiana, Pennsylvanie, Sharon Coating

**NLMK Clabecq** fait partie de la Business Unit "Europe Plates" avec DanSteel et Vêrone.

NLMK Clabecq est une entreprise métallurgique spécialisée dans les tôles d'acier faiblement allié. NLMK Clabecq a notamment fourni des plaques de blindage à l'entreprise ukrainienne Kyiv Armored Plant pour la fabrication de véhicules BTR-3DA.

Voilà ce que l'on peut lire sur le site NLMK CLABECQ: "Située à Ittre, en Belgique, NLMK Clabecq produit des tôles d'acier de différentes épaisseurs, allant de 3 à 120 mm, destinées aux constructeurs des secteurs de la construction, de la construction navale, de l'énergie, des transports et des articles jaunes, des carrières et des mines. Sa capacité de production actuelle est de 750 000 tonnes par an.

*L'usine offre des plaques de poids moyen et lourd, des plaques de sol bien connues pour leurs propriétés de surface exceptionnelles telles que la planéité et des tolérances d'épaisseur serrées. Ceci est le résultat d'un savoir-faire impressionnant associé à des équipements de production uniques, notamment un laminoin quart réversible et un laminoin de finition en continu avec quatre stands indépendants sur la même ligne.*

### Certifié ISO 9001, ISO 14001

*Grâce à ses investissements récents, dont un système de refroidissement accéléré et une unité de trempe et de revenu (Q & T) qui vient d'être mise en service, NLMK Clabecq est bien établi en tant qu'acteur clé sur les marchés de niche des tubes de canalisation, des aciers résistants à l'abrasion (Quard), aciers à haute limite d'élasticité (Quend) et aciers pour appareils à pression.*

### LA SANTÉ FINANCIÈRE DE NLMK

Le 07 février 2019 le groupe annonçait les résultats 2018 (IFRS)

**Le chiffre d'affaires du groupe pour la période de 12 mois en 2018 a atteint 12,0 milliards de dollars** (+ 20% en glissement annuel), grâce à la croissance des prix de vente moyens et à la hausse des volumes de ventes.

**L'EBITDA a atteint 3,6 milliards de dollars** (+ 35% sur un an), grâce à la hausse des revenus et des gains d'efficacité opérationnelle en 2018.

**Le cash-flow libre a augmenté de 60% en glissement annuel pour atteindre 2,0 milliards de dollars**, sous l'effet de la hausse de la rentabilité et d'une tendance positive du fonds de roulement par rapport à 2017.

**Le revenu net a augmenté de 54% en glissement annuel pour atteindre 2,2 milliards de dollars.**

**L'endettement net / EBITDA a diminué à 0,25x** (0,35x à la fin de 2017), sous l'effet de la hausse de la rentabilité de la société et de la diminution de la dette nette de 3% sur un an.

**L'agence de notation internationale Moody's a relevé la note de crédit à long terme du groupe NLMK** de Baa3 à Baa2 avec une perspective stable (les deux étant de qualité investissement). Cette décision fait suite à une action de notation visant à améliorer la notation de la dette souveraine de la Russie, qui a eu lieu le 8 février 2019.

Shamil Kurmashov, directeur financier du groupe NLMK, a déclaré: « Nous nous félicitons de la décision de Moody's d'améliorer la note de NLMK. Cette décision tient compte de la grande solvabilité de la société et de la pérennité du modèle économique de NLMK. »

NLMK présente un coût décaissé compétitif parmi les fabricants mondiaux et l'un des niveaux de rentabilité les plus élevés du secteur. En 2018, la société a généré un chiffre d'affaires de 12 milliards de dollars et un BAIIA de 3,6 milliards de dollars. La dette nette / EBITDA s'élève à 0,25x. La société a des cotes de crédit de première

qualité de S & P, Moody's, Fitch et RAEX (Expert RA).

Les actions ordinaires de NLMK avec un flottant de 16% sont négociées à la Bourse de Moscou (symbole «NLMK») et ses actions de dépositaire globales sont négociées à la Bourse de Londres (symbole «NLMK: LI»). Le capital social de la Société est divisé en 5 993 227 240 actions d'une valeur nominale de 1 RUB.

Alors pourquoi cette restructuration ?

Il s'agit d'arrêter les pertes subies par NLMK Clabecq :

Si en 2013, l'entreprise était en bénéfice de 1.664.000 € ; les pertes en 2012 sont 9,4 millions, en 2013 de 37 millions, 2016 de 33,5 millions, 2017 de 49 millions et 2018 de 61 millions.

### RÉPARTITION DES RECETTES FISCALES POUR LA COMMUNE DE ITTRE

Budget de la Commune : +11.000.0000 €

	NMLK	PAPET-RIES	HABI-TANTS	TOTAL
<b>Précompte immobilier</b>	770.000	250.000	1.632.000	2.652.000
<b>Force motrice</b>	690.000	84.000	5.500	780.000
<b>Plan Marshall</b>	1.014.000	223.000	0	1.237.000
<b>Total</b>	2.484.000	563.000		

Le précompte immobilier est **une taxe fédérale** comprenant pour les entreprises les bâtiments et les machines. En réalité la quote-part de NLMK est bien plus importante (estimation 1.200.000) mais l'entreprise a droit à un dégrèvement qui varie de 400.000 à 600.000 bon an mal an et qui est mis en réserve par la commune car l'entreprise paye mais demande ensuite ce dégrèvement.

La Force Motrice est **une taxe communale** basée sur le Kwh actuellement à 14.87 €/an (un des moins élevés de Wallonie)

Le Plan Marshall est **une compensation** provenant de la Région wallonne à la commune compensant les investissements réalisés par les entreprises et leur permettant ainsi de ne pas payer la force motrice des nouveaux moteurs implantés.

Nous recevons cette compensation depuis 2012.

Vous comprenez ainsi toute l'importance de l'apport de NLMK et des Papeteries sur le budget communal. En effet, les recettes fiscales de celles-ci constituent 27% de nos recettes fiscales.

Depuis le 17 janvier, le Collège communal suit très attentivement l'évolution de la situation à la suite à l'annonce de la restructuration de NLMK -Clabecq. Contrairement à sa dénomination Il faut savoir que l'entièreté de l'usine se trouve sur territoire Ittrois.

Le Plan industriel proposé à deux volets et un objectif. Le premier volet concerne la réduction de l'emploi, le second volet concerne plus spécifiquement une réduction de la masse salariale pour le personnel restant.

L'objectif est de rétablir l'équilibre de l'entreprise pour 2022.

Des investissements sont également prévus à hauteur de 18 millions d'euros.

En ce qui concerne le volet emplois : perte de 290 emplois sur les 573 actuels

Pour le volet salarial sur une estimation de 20 millions de masse salariale qui resterait après les licenciements, une réduction de 3.5 millions d'euros est prévue.

L'objectif de NLMK est de diminuer la production de produits ayant peu de valeur commerciale et présents abondamment sur le marché du fait de la fermeture en outre du marché américain et de se concentrer sur les produits de niche Q&T, tôles larmées... et de diminuer ainsi les lignes de productions et la quantité de production non rentables.

Le prix à payer est la réduction de la moitié du personnel, la diminution importante de la masse salariale pour le personnel restant et aussi troisième frustration pour le personnel de Clabecq l'investissement important de NLMK et de la Sogepa de 235 millions d'€ à La Louvière et seulement 18 à Clabecq alors que la remise en ordre du laminoir nécessiterait des sommes plus importantes. Pour beaucoup d'entre eux, ce n'est que du bois de rallonge pour mieux fermer dans 3 ans avec des conditions moins bonnes pour le personnel. D'où une détermination très forte de la part d'une partie du personnel d'avoir les meilleures conditions pour ceux qui partent et de limiter les pertes de salaires pour ceux qui restent.

Pour la Direction et la Sogepa, ce plan industriel est le seul pour revenir à l'équilibre mettant en avant le savoir-faire et la qualité de la production réalisée à Clabecq dans des produits de niche.

De pareilles restructurations très dures ont été réalisées tant à La Louvière qu'à Manage deux sites NLMK aujourd'hui en bonne meilleure position que Clabecq.

C'est donc dans ce contexte de rupture entre les deux thèses que votre bourgmestre et celui de Tubize, Michel Januth et par ailleurs Président du Collège de Police devons servir à la fois au maintien de l'ordre public et à notre rôle de conciliateur envers les uns et les autres.

Jusqu'à présent l'ordre public sur la voie public a été maintenu, nous ne sommes pas habilités à intervenir à l'intérieur du site où des gardiens privés sont présents. Je regrette bien sûr le dérapage d'avoir brûler une dizaine de véhicules et même s'il s'agit de véhicules de récupération non immatriculés et uniquement utilisés pour se déplacer sur le site. **C'est inadmissible et intolérable et ne sert absolument pas à défendre les intérêts du personnel et de l'entreprise.** Des poursuites judiciaires sont actuellement en cours.

Nous avons eu à plusieurs reprises des rencontres avec la direction, les représentants locaux, à peu près chaque jour des réunions avec les forces de police et autres.

Michel Januth et moi-même, nous avons été reçus par la Sogepa, nous sommes à la base de la rencontre entre la Sogepa et les syndicats aboutissant à un premier accord mis à mal par un article de presse paru avant l'assemblée générale.

A Ittre, nous avons répondu à la demande de la Direction d'organiser un référendum qui a eu lieu au Centre Sportif de Virginal.

Pour sortir de la crise, la Commune de Ittre devra aussi faire un effort, cela a été sous-entendu et nous avons préféré prendre les devants et mettre nos conditions plutôt que de voir comme l'année passée notre soutien financier se perdre dans les comptes globaux.

Nous axerons notre effort sur la force motrice et cette somme sera libérée au bout des 3 ans si le nombre de personnel est identique, si l'entreprise a des garanties de pérennité. Nous demanderons aussi à la Région wallonne d'affecter les 70 hectares qu'elle a en propriété par tous moyens de droits pour mettre en valeur nos atouts.

Cette dernière semaine de février, Michel Januth et moi-même rencontrons le Gouverneur, le lendemain avec Dimitri Legasse, nous rencontrons à Namur le Ministre Jeholet en charge de l'Economie en Région Wallonne.

Sur proposition de votre Bourgmestre, s'est tenue en toute urgence, le lendemain, une réunion au Centre Sportif de Virginal en présence



du Ministre Jeholet, de la Sogepa, de la Direction, des représentants syndicaux et les 3 Bourgmestres.

Après 3 heures trente de discussion, un accord est intervenu entre toutes les parties afin de débloquer la situation.

L'évolution de la situation change non pas de jour en jour mais d'heure en heure, espérons que le bon sens l'emportera et il est certain que lorsque vous lirez ces lignes que vous connaîtrez peut-être le sort réservé à NLMK Clabecq

> **Christian Fayt en collaboration avec la Directrice générale, la Directrice Financière et Marc-Olivier Leclercq**



## POUR INFORMATION : RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE

A chaque parution du bulletin communal, nous essaierons de vous diffuser un article du RGP qui concerne la vie quotidienne de civilité et bien-vivre de nos concitoyens. Ce mois-ci, un extrait de l'article 85 : Enlèvement des immondices, encombrants ménagers et déchets verts

Les ordures ménagères brutes (OMB) et déchets ménagers destinés à être enlevés par le service de voirie doivent être rassemblés, uniquement dans des sacs poubelles réglementaires. Le poids de ces sacs ne peut dépasser 15 kilos.

Ces sacs doivent être déposés sur le trottoir, sans encombrer, le matin du jour de la collecte avant 6 heures ou au plus tôt la veille au soir, après 20 heures, du jour prévu et être convenablement fermés. Il est toléré de les déposer la veille au soir, à partir de 18 heures (sauf en cas de pluie).

> **Christian Fayt,  
Échevin de l'Information**



## COMMISSION COMMUNALE DE L'ACCUEIL

Faisant suite aux récentes élections communales, les différentes composantes de la CCA vont se renouveler.

Pour rappel, **la Commission communale de l'Accueil - CCA** est un organe de consultation, d'avis et de réflexion dont tous les représentants participent de manière directe ou indirecte à l'accueil extrascolaire de l'enfant de 2,5 à 12 ans (pouvoir politique, représentants des différents réseaux d'enseignement, des parents et des associations représentant les familles et enfin des différentes catégories de milieux d'accueil).

Vous êtes :

- Opérateur d'accueil agréé, reconnu ou déclaré à l'ONE ;
- Milieu d'accueil de la petite enfance autorisé ou agréé par l'ONE, organisant un accueil pour des enfants de plus de 2,5 ans ;
- Représentant d'association culturelle, artistique ou sportive ;
- Représentant d'un mouvement d'éducation permanente dont le champ d'action est celui des familles et qui ont une section locale sur le territoire communal.

Vous êtes intéressé :

- D'échanger entre professionnels et parents
- D'avoir une vue d'ensemble sur l'accueil extrascolaire à Ittre
- De créer des partenariats et des projets
- De participer aux débats
- D'améliorer la qualité de l'accueil temps libre des enfants de 2,5 à 12 ans

Enthousiaste à l'idée de vous impliquer ? Contactez le service Extrascolaire au 067/79.43.38 ou f.joris@ittre.be

Vous souhaitez poser votre candidature (avant le 18 mars 2019) ? f.joris@ittre.be ou Administration communale d'Ittre – Service Accueil Temps Libre – rue Planchette, 2 – 1460 Ittre

> **Christian Fayt,  
Échevin de l'Extrascolaire**



## DISTRIBUTION DE SACS POUBELLES



Comme l'année dernière les sacs poubelle gratuits octroyés par le Collège communal pourront être retirés à différents endroits de la commune.

Vous pourrez les retirer du lundi 18 mars au samedi 27 avril 2019.

Nous vous demandons de vous munir de votre carte d'identité ainsi que, si possible, de l'avis d'enlèvement des déchets pour l'exercice 2018 (envoyée le 29/11/2018) afin de faciliter nos recherches et limiter le temps d'attente sur place.

**Pour rappel : il vous faudra être en ordre de paiement de la taxe sur l'enlèvement des déchets exercice 2018**

Les habitants peuvent retirer leurs sacs aux trois endroits prévus quel que soit leur lieu de résidence. Il faut être en ordre de paiement de la taxe 2018.

- **A Virginal** : salle polyvalente les **18 et 25 mars 2019 de 14h à 19h**
- **A Haut-Ittre** : salle communale le **19 mars de 14h à 19h**
- **A Ittre** : salle communale rue Planchette les **21 et 28 mars 2019 de 14h à 19h**

**Pour ceux qui n'auront pas eu l'occasion de les retirer aux dates précitées, vous pourrez le faire ultérieurement à**



l'administration communale rue Planchette 2, **uniquement les samedis 20 et 27 avril suivants de 9h à 12h.**



Des sacs poubelles supplémentaires seront distribués aux familles monoparentales sur présentation d'une attestation disponible au service population.

A la suite des difficultés économiques actuelles et l'incidence sur le budget communal, le Collège a décidé de ne pas octroyer les chèques-pouvoirs d'achat.

Nous espérons que vous compreniez cette décision qui va dans le sens d'une bonne gestion

> **Françoise PEETERBROECK,  
Echevine du Budget et des Finances**



## MOBILITÉ

Certains médicaments provoquent des effets secondaires qui altèrent les capacités de conduite. Afin de mieux faire connaître cette problématique, l'Agence wallonne pour la Sécurité routière (AWSR) lance une nouvelle fois sa campagne de sensibilisation « Un médicament peut provoquer un accident ».

1 Wallon sur 10 (11 %) conduit au moins une fois par semaine sous l'influence de médicaments pouvant altérer les capacités de conduite (AWSR, 2017).

Ce comportement peut multiplier le risque d'accident par 5 !

10 % des conducteurs consommant des médicaments les combinent avec de l'alcool, dont 2 % plus d'une fois par semaine ! Ces chiffres sont préoccupants quand on sait que le risque d'accident est alors multiplié par 20 à 200 fois selon les substances concernées. La combinaison de plusieurs médicaments est aussi à éviter.

Pour votre sécurité,

> **Fabienne Mollaert, Echevine de la Mobilité**



## OPÉRATION ARC-EN-CIEL

La 65<sup>e</sup> récolte de vivres aura lieu **le week-end des 16 et 17 mars 2019 !**

**Qu'est-ce que l'Opération Arc-en-Ciel?**

C'est une grande opération de récolte de vivres non périssables au bénéfice d'associations d'enfants (maisons d'hébergement, maisons de quartier, écoles de devoirs, maisons de jeunes, etc.). Chaque année, à la mi-mars, ce sont des milliers de jeunes bénévoles qui se mobilisent pour participer à cette récolte via le porte-à-porte, dans les écoles, à la sortie de grands magasins, etc. En Brabant wallon, l'opération de 2018 a permis de récolter 15.452 kg de vivres !



## SPORTS

La RCA SPORT'ITTRE a le plaisir de vous informer du renouvellement de son Conseil d'Administration qui a eu lieu ce 15 janvier 2019.

Le bureau est composé comme suit :

- Présidence : Lindsay Gorez
- Vice-Présidence : Paul Pierson
- Membre du bureau : Franck Demey
- Les membres du Conseil d'Administration sont (à rajouter aux membres du bureau) : Fabienne Mollaert, Hélène de Schoutheete, Ferdinand Jolly, Pol Perniaux, Christophe Raucq.

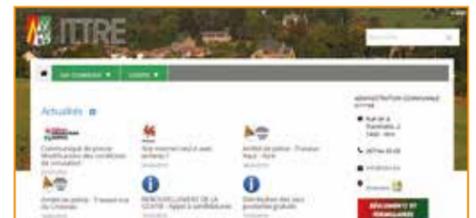
Vous pouvez dorénavant contacter la RCA SPORT'ITTRE sur le mail [rcasportittre@ittre.be](mailto:rcasportittre@ittre.be) ou par téléphone au 067/79.10.34.

Toute l'équipe est à votre disposition.

> **Pour la RCA SPORT'ITTRE, Lindsay Gorez- Présidente, Echevine des sports**



## VISITEZ RÉGULIÈREMENT NOS SITES D'INFORMATION



**Prochain Conseil communal :**

**19 MARS 2019 – 19H**  
**GRAND PLACE, 2 - ITTRE**

## SEUL·E AVEC ENFANT·S ?

Près d'1 famille sur 3 est monoparentale



### DROITS, CONSEILS ET AIDES

QUI VA GARDER LES ENFANTS ? ET LA MAISON ? POSSIBLE DE BIEN SORTIR FINANCIÈREMENT ?

PLUS D'INFOS, PORTAIL DE L'ACTION SOCIALE :

[ACTIONSOCIALE.WALLONIE.BE/SEULAVECFANT](http://ACTIONSOCIALE.WALLONIE.BE/SEULAVECFANT)



## SEUL·E AVEC ENFANT·S ?

VISITEZ CE SITE  
[www.seulavecfant.wallonie.be](http://www.seulavecfant.wallonie.be)

La WALLONIE propose  
UN SITE INTERNET ET  
UN FORMULAIRE DE CONTACT

qui permettent aux personnes intéressées de poser des questions plus précises sur leur situation personnelle, à adresser à :  
[imp.actionsociales@pw.wallonie.be](mailto:imp.actionsociales@pw.wallonie.be)

Un site qui concerne tous ceux et celles qui, à un moment de leur vie, se retrouvent en situation d'assumer seul·e de manière permanente, principale, égalitaire ou occasionnelle, l'hébergement et l'éducation d'un ou plusieurs enfant·s.

Pour répondre aux principales questions que se posent les personnes qui sont dans l'une de ces situations, leur rappeler leurs droits et leur présenter les différentes aides qui peuvent leur être proposées  
[actionsociale.wallonie.be/seulavecfant](http://actionsociale.wallonie.be/seulavecfant)

## Bulletin d'Informations Communales

Editeur responsable : **Le Collège communal**

Coordinateur communal : **Angel Antuna**

Graphisme et mise en page :  
**Nancy Dutoit - Inform'Action asbl**

Impression : **Rossel**